



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 13 SEPTEMBRE EN VISIO CONFERENCE

**PRESENTS** : ANLI Dhikrati - CALICHARANE Karil – CALIXTE ep SARPEDON Nelly -  
CARRON Yannick - CHAMPIGNEUL Coralie - CHANE KUNE Fernand – DIJOUX  
Jimmy – GARNIER Laurence – JAVEGNY Anselme - JEAN-LOUIS Teddy - MANGATAYE  
Fabrice – MOREAU Jeannick – NANGUE Vincent – NATIVEL Odile - NIOBE Astride -  
PAJINADON Elodie - REOS Dominique – STARK Edwige

**EXCUSES** : CAYE Coralie – ERAPA Christèle - GARDENAT Jude – VIMBOULY Fred

**ABSENTS** : MANGUE Dolly – DOINEAU Philippe

**ASSISTENT** : ERAPA Stéphane.- GODARD Michel, Secrétaire Général de la Fédération

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h05 par la Présidente.  
Constat est fait de difficultés à se connecter de certains élus.

### **ORDRE DU JOUR**

**I. VALIDATION DES PV DES CA DU 03/04/2025 ET DU 06/09/2025 .**Erreur ! Signet non défini.

**II. CONSTITUTION DU BUREAU DIRECTEUR.....**Erreur ! Signet non défini.



## I. VALIDATION DES PV DES CA DU 03/04/2025 ET DU 06/09/2025

**PV du CA du 03/04/2025 :**

4 abstentions

14 pour

*PV adopté à la majorité*

**PV du CA du 06/09/2025 :**

4 abstentions

14 pour

*PV adopté à la majorité*

## II. CONSTITUTION DU BUREAU DIRECTEUR

La Présidente lance un appel à candidature pour la constitution d'un nouveau bureau directeur. Nelly SARPEDON et Elodie PAJINADON se proposent.

La Présidente acte le fait qu'elle ne peut constituer un bureau directeur : 6 membres dont 3 femmes et 3 hommes.

Se référant à l'article 16.4 des statuts, un courrier avec le PV du CA de ce jour sera remonté dès lundi à la Fédération dans ce sens.

### Article 16.4 :

*« Au cas où la Ligue n'est plus en capacité d'assurer le fonctionnement de l'instance dirigeante à la suite de cessation des fonctions ou d'empêchement ou de carence des membres élus notamment de l'absence de candidat au poste de représentant légal, et afin de faire face à cette impossibilité de fonctionner, il convient d'assurer la continuité du service aux clubs et des affaires courantes par la mise en œuvre de solutions adaptées et pérennes dans l'attente de nouvelles élections. Cette continuité de missions et affaires courantes de la Ligue est confiée à la Fédération Française de Handball. »*

Monsieur Michel GODARD, Secrétaire Général de la Fédération, présent au CA demande aux Présidents de commissions et à la Présidente non démissionnaires de poursuivre leurs missions respectives, sous couvert de la Fédération jusqu'aux élections.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toutes les engagements pris et les factures reçues avant le 13/09 seront honorées. Pour les nouveaux engagements, c'est Sabine DURASSIEUX, élue fédérale qui les validera.

Concernant les conventions en attente de signature, dont celles des intervenants aux pôles, elles seront signées dans le courant de la semaine.

Concernant la CCOI, qui doit se tenir en novembre, les informations devront être remontées à la Fédération rapidement pour une réponse.

La Présidente propose **un calendrier pour la tenue des élections : dépôt des listes 25 septembre, élections le 25 octobre. Aucune objection n'est émise.**

**Le Secrétaire Général de la Fédération informe qu'il prendra contact rapidement avec le CROSS de la Réunion pour la mise en place d'une CSOE**

Monsieur GODARD remercie les Présidentes et Président de commissions et la Présidente de leur investissement pour permettre la continuité de notre activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h40.

**La Présidente,**



**Yannick CARRON**

**LIGUE REUNIONNAISE DE HANDBALL**  
Maison Régionale des Sports  
20 Route Philibert TSIRANANA 97490 Ste CLOTILDE  
Tel. 06 92 26 45 28 - 06 93 99 01 86  
Mail - [6900000@ffhandball.net](mailto:6900000@ffhandball.net)

**La secrétaire de séance**



**Elodie PAJINADON**

Toute contestation de décision doit faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 7 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de la Commission Réclamations et Litiges (article 6 : règlement d'examen des réclamations et litiges).